



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DES LANDES D'ARMAGNAC**

N° 8

**Objet : Communication sur les marchés conclus dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte**

Le 28 novembre 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Dominique COUTIERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Pour le Département des Landes :**

- . M. Dominique COUTIERE
- . Mme Patricia BEAUMONT
- . Mme Agathe BOURRETERE
- . M. Cyril GAYSSOT
- . M. Olivier MARTINEZ
- . Mme Magali VALIORGUE

**Pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac :**

- . M. Philippe LATRY
- . M. Stéphane BARLAUD
- . M. François HUBERT

**Pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais :**

- . M. Jean-Yves ARRESTAT

Avaient donné procuration :

- . M. Damien DELAVOIE à M. Dominique COUTIERE
- . M. Nicolas LAFON à M. Stéphane BARLAUD
- . M. Patrick ROUSSARIE à M. Jean-Yves ARRESTAT

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . M. Frédéric DUTIN
- . M. Boris VALLAUD

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac : M Didier MARCIAL, Directeur Général des Services et Mme Cécile JULIARD, Directrice adjointe en charge du développement
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du service aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - . M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
  - . M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



## Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 15 avril 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

### D E C I D E :

- de prendre acte de la communication du Président relative aux décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :
- **Marché relatif à la réalisation de travaux de fauchage sur l'emprise de l'extension de la zone d'activités Lamarraque à Gabarret, selon les conditions suivantes :**
  - **Titulaire :** SAS BAINEE - 227 route de Poudenas à SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC (47170)
  - **Nature des prestations confiées :** travaux de fauchage comprenant notamment le broyage de zones définies et le passage d'une épaveuse sur les fossés
  - **Montant total :** 1 700,00 € HT
  - **Devis signé le 16 septembre 2025**
- **Avenant n° 3 au lot n° 1 « Voirie-Eaux pluviales » au marché de travaux conclu dans le cadre du mandat pour la réalisation des travaux d'extension de la zone d'activités Lamarraque à Gabarret, aux conditions suivantes :**
  - **Titulaire :** SAS COLAS France - Zone de la Faisanderie - 461 allée de Lagace à SAINT-AVIT (40090)
  - **Objet de l'avenant :**
    - **Nature des prestations complémentaires :** création d'une entrée de lot supplémentaire
    - **Incidence financière sur le montant du marché :** + 3 295.05 € HT
  - **Décision du Président en date du 30 juillet 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,

  
 Dominique COUTIERE